

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N°24-104

SERVICE : DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

OBJET : réhabilitation et extension du centre culturel Louis Jannel à Montrevel-en-Bresse – lot n°9 :
électricité – courants faibles – courants forts

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par la délégation ;

VU l'arrêté n° 20-46 du 16 décembre 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président au Conseiller Délégué, Monsieur Michel LEMAIRE, dans les domaines de la Construction, des Travaux et du Patrimoine, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et, le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision du même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

CONSIDERANT la consultation lancée le 24 janvier 2024 sous la forme d'une procédure adaptée ouverte pour la réhabilitation et l'extension du centre culturel Louis Jannel à Montrevel-en-Bresse ;

CONSIDERANT la consultation ayant trait au lot n°9 : électricité – courant faibles – courants forts qui a été déclarée sans suite par la décision du Président n°24-054 en date du 26 février 2024 en raison de vices ayant affecté la procédure de ce lot ;

CONSIDERANT la consultation ayant trait au lot n°9 : électricité – courant faibles – courants forts relatif aux travaux de réhabilitation et l'extension du centre culturel Louis Jannel à Montrevel-en-Bresse relancée le 27 février 2024 sous la forme d'une procédure adaptée ouverte ;

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres ;

CONSIDERANT que la commission pour les marchés à procédure adaptée réunie le 14 mai 2024 propose de retenir comme offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement :

- pour le lot n°9 – électricité – courants faibles – courants forts : l'offre de la société MICHELARD MOREL (01340 Montrevel-en-Bresse) ;

DECIDE

D'ATTRIBUER le marché concernant la réhabilitation et l'extension du centre culturel Louis Jannel à Montrevel-en-Bresse:

- pour le lot n°9 – électricité – courants faibles – courants forts: à la société MICHELARD MOREL (01340 Montrevel-en-Bresse) pour un montant de 136 876,00 € HT.

Monsieur Le Directeur Général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 15 mai 2024.

Pour le Président et par délégation
Le Conseiller Délégué,


Michel LEMAIRE
Délégué à la Construction, aux Travaux et au Patrimoine
